



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_062

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00
<i>NPPV</i>	00

OBJET :

**Création au 1^{er} octobre 2024
d'un poste d'Agent de
Maîtrise à temps complet
(promotion interne)**

**Suppression d'un poste
d'ATSEM Principal
de 1^{ère} classe
à temps complet**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- Vu l'inscription sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2024, d'un agent communal actuellement sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 18 septembre 2024,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres

- La création, à compter du 1^{er} octobre 2024, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35h),
- La rémunération de l'agent nommé sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
- Il bénéficiera en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à ses grade et emploi,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- A compter de cette même date, le Conseil municipal décide la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet, créé par la délibération n°15 du 17 novembre 2020.



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

MB Mathieu

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

[Signature]